

Recours au Règlement—M. Cossitt

(i) combien de personnes ont été accusées ou condamnées (ii) quels étaient le titre du livre, l'auteur et l'éditeur?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Les renseignements demandés ne sont pas disponibles. Voir la réponse à la question n° 2007 le 23 mai 1973.

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

● (1510)

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. COSSITT—LES QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je voudrais faire deux remarques au sujet des questions inscrites au *Feuilleton*. Premièrement, je voudrais revenir à la question n° 15 qui y figure depuis trois ans et quatre mois.

M. Paproski: Quelle honte!

M. Cossitt: Cette question est très simple; elle porte sur les sommes d'argent que Martin Goldfarb et ses associés et consultants ont reçues du gouvernement pour effectuer des sondages officiels. Je rappelle que cette question figure au *Feuilleton* depuis trois ans et quatre mois et demeure sans réponse.

Le ministre de la Justice (M. Chrétien) a affirmé à la Chambre il y a quelques jours qu'il nous communiquerait des renseignements sur certains sondages mercredi ou peut-être vers la fin de cette semaine. Je voudrais donc que le secrétaire parlementaire assure aux députés que l'on répondra en même temps mercredi à la question concernant Martin Goldfarb, puisque le gouvernement a eu un préavis de trois ans et quatre mois pour le faire, à moins que le ministre de la Justice n'ait l'intention de traiter de cette question dans sa réponse.

On disait dans le temps: «Tous au bar, les gars»; mais il me semble que dans le cas de Goldfarb ce soit: «Tous autour de l'assiette au beurre, servons-nous dans les coffres de l'État». Il est temps que le public sache combien d'argent—un montant énorme—passe à cette entreprise qui est en réalité la principale maison de sondage du parti libéral du Canada.

Je tiens également à signaler, madame le Président, que le secrétaire parlementaire a laissé entendre, comme l'ont abondamment rapporté les media, qu'il recommanderait de limiter à 10 ou peut-être à 12 le nombre des questions que les députés seraient autorisés à faire inscrire au *Feuilleton*. Si elle était adoptée, une telle mesure aurait pour effet de museler les députés et de les empêcher de poser des questions, et j'aimerais savoir s'il s'agit là d'une politique du gouvernement. Car une fois qu'un député aurait fait inscrire ses dix questions au

Feuilleton, rien dans le Règlement n'oblige à y répondre et, en laissant ces questions sans réponse, le gouvernement réussirait tout simplement à empêcher un député de faire inscrire quelque autre question que ce soit au *Feuilleton*.

Si telle est la politique d'un gouvernement qui défend le principe de la liberté de l'information, j'aimerais qu'il le dise, car c'est, à mon avis, une grave atteinte aux droits des députés. C'est le moment où jamais de savoir du secrétaire parlementaire s'il a oui ou non été cité incorrectement. S'il doit parler en son nom personnel, et non en celui du gouvernement, j'aimerais, pour ce qui concerne ce rappel au Règlement, que l'on précise en quelle qualité il parle. En effet, étant donné qu'il est chargé de répondre au nom du gouvernement aux questions inscrites au *Feuilleton*, il lui est très difficile de faire abstraction de sa fonction et de s'exprimer en son nom propre.

Pour finir, madame le Président, j'aimerais apporter rapidement deux précisions. Le secrétaire parlementaire aurait affirmé, si l'on doit en croire les media, que chaque question inscrite au *Feuilleton* coûte entre \$100 et \$1,000 par député et que c'était une dépense excessive pour les contribuables. Je ne pense pas quant à moi que ce soit payer trop cher pour informer le public en particulier quand la curiosité du député est fondée. Par ailleurs, il est vrai que certaines des réponses apportées ne valent pas grand-chose.

En second lieu, madame le Président, j'ose espérer que le secrétaire parlementaire ne va pas nous submerger de pourcentages. D'habitude, il nous dit que l'on a répondu à 70 ou 75 p. 100 des questions de tel ou tel député. Le gouvernement voudrait nous faire croire qu'il est le preux serviteur de la nation. En fait, ou bien il répond aux questions par une réponse qui n'en est pas une, ou bien il répond aux questions qui ne présentent pour lui aucun danger. Seulement, depuis trois ans et quatre mois le gouvernement évite une question qui lui fait littéralement peur.

Une voix: Vous pouvez le garder dans l'opposition.

M. Cossitt: Le député qui siège à côté du secrétaire parlementaire peut bien plaisanter ou faire des apartés si cela lui chante. Il est temps cependant que les députés d'en face cessent de faire les pitres et réclament de leur gouvernement un certain nombre de réponses et une véritable liberté de l'information au Canada.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, m'inspirant de ce que le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) a dit en terminant, je rappellerai que le gouvernement a fait inscrire au *Feuilleton* un bill tendant à faciliter l'accès à l'information, et nous espérons l'étudier le plus tôt possible. La semaine dernière, sauf erreur, le ministre de la Justice (M. Chrétien) a fait un excellent exposé et il a précisé que le gouvernement publierait cette semaine le résultat d'un certain nombre de sondages. J'entends signaler au ministre de la Justice la question n° 15, inscrite au nom du député.